

***Discours du Premier Ministre à l'occasion du démarrage des journées nationales de concertation sur la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire.***

- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Membres du corps Diplomatique ;**
- **Mesdames et Messieurs les walis**
- **Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Elus locaux ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement ;**
- **Honorable assistance,**

L'honneur m'échoit de superviser aujourd'hui cette cérémonie de démarrage des travaux des journées nationales de concertation sur «la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire», organisée en application des engagements du Président de la République relatifs à la promotion de la décentralisation et de l'aménagement du territoire afin d'assurer un développement national global et équilibré.

Cette rencontre a pour objectif d'examiner, à travers une concertation large et qualitative, deux avants projets de loi dont le premier concerne un code des collectivités territoriales et le second porte sur l'Aménagement du territoire.

Ces deux avants projets fondateurs, constituent, nous l'espérons, une véritable avancée dans les domaines de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, qui sont deux volets stratégiques de l'action du gouvernement, au cours des prochaines années. Car ils représentent une contribution substantielle à l'édification de l'Etat de droit, de la justice et de l'équité, en guise de respect de l'engagement du Président de La République, et en concrétisation de la déclaration générale de la politique du Gouvernement, à travers l'impulsion d'un système décentralisé plus légitime et plus proche des citoyens. Cela requiert naturellement une connaissance plus profonde des enjeux du développement local tel que nous l'envisageons, un développement local suffisamment enraciné, suffisamment approprié par les bénéficiaires et sous-tendu par une vision claire et prospective du territoire, en vue de favoriser un développement efficace, juste et équilibré.

## **Mesdames et Messieurs,**

Les présentes journées permettront également de tirer les leçons de l'expérience communale, combler le vide juridique dans ce domaine et réfléchir sur la régionalisation comme approche fédérative de l'action économique au niveau territorial.

Il est important de mentionner que le nouveau palier territorial doit, dans la mesure du possible, éviter les erreurs de l'expérience communale, qui, comme vous le savez, s'est heurtée à des goulots d'étranglement assez tenaces: transfert de compétences sans transfert de moyens, forte tendance jacobine de l'administration centrale, prédominance de l'approche sectorielle, atomisation de l'espace communal, faible compréhension des élus locaux de leur rôle dans l'impulsion du développement local... autant d'insuffisances dont la résultante globale est la faible intégration des communes dans le tissu productif national.

Prenant la mesure des défis dans ce domaine vital pour l'avenir du pays, les pouvoirs publics ont procédé au regroupement de la décentralisation et de l'aménagement du territoire dans un seul département lors de la dernière restructuration du gouvernement. Ces deux approches sont, en effet, complémentaires et participent du réajustement des compétences entre les différents niveaux de l'action publique ainsi que de la légitimation du local en tant qu'échelon incontournable du développement global du pays. Elles doivent se traduire, à terme, par une valorisation du capital communautaire et une meilleure articulation des politiques sectorielles au niveau local.

Il s'agira désormais de mieux encadrer la décentralisation et de mieux restructurer nos territoires. Notre pays ne saurait tolérer, dorénavant, l'anarchie dans l'occupation de l'espace, tant celle-ci est pernicieuse à notre développement autant par les énormes déperditions de moyens qu'elle entraîne que par les disparités flagrantes qu'elle crée. De plus, elle enlaidit notre espace et rend nos infrastructures peu attrayantes et peu compétitives. De tels comportements s'accommodent mal avec notre volonté de bâtir un Etat moderne, soucieux de son image vis-à-vis de son peuple et du monde. Nous nous devons donc de rationaliser l'exploitation de notre territoire qui constitue, je le rappelle, en plus des hommes qui l'habitent, notre principale richesse. Il y va de notre avenir et des ambitions que nous nous fixons pour cet avenir. Il est temps que nos comportements changent, car notre pays a perdu beaucoup de temps et doit redoubler d'effort pour le rattraper. C'est cela notre destin et nous devons l'assumer avec courage et détermination. Il n'y a point d'autres choix.

**Messieurs les Maires et Elus locaux**  
**Honorable assistance ;**

Le gouvernement cherche à travers ses différentes approches à concevoir des politiques réalistes, compréhensibles et susceptibles d'être mises en œuvre, en ayant pour objectif, de répondre aux attentes et aspirations des citoyens, guidé par les principes de l'efficience et de l'efficacité.

Mais l'efficacité, comme le prouvent de multiples expériences universelles, est subordonnée avant tout, au rapprochement de la décision administrative des citoyens. Je voudrais donc saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous réaffirmer l'engagement du gouvernement à prendre toutes les mesures de nature à rendre la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques de développement plus proches des citoyens.

C'est dans ce cadre qu'interviennent l'ensemble des réformes introduites par le projet de code des collectivités territoriales à titre d'exemple, j'en citerai l'institution d'une collectivité territoriale au niveau de la Wilaya, chargée de planifier et programmer les politiques régionales et de promouvoir la coopération inter- collectivités territoriales à travers une multitude de formules associatives.

Etant donné que la concertation est désormais une option forte du gouvernement, nous avons décidé de vous soumettre ces deux avant projets de loi, pour les enrichir, en discuter amplement les tenants et aboutissants, afin que les formules proposées répondent le mieux à vos attentes et à celles du citoyen.

Je vous réaffirme que, en tout état de cause, notre gouvernement est plus que jamais déterminé à faire du développement local non pas un idéal, mais une réalité vécue, à travers une triple approche, à savoir : des dispositifs institutionnels et techniques adéquats pour mieux encadrer les entités locales, une forte mobilisation des moyens financiers et un accompagnement conséquent en formation en faveur des acteurs locaux.

A cet effet, le Gouvernement compte beaucoup sur les autorités administratives territoriales en tant que garantes du respect de l'intérêt national dans leurs circonscriptions respectives, mais aussi en tant qu'agents de développement, ainsi que sur les Maires et Elus locaux en tant qu'artisans et promoteurs du développement local fortement épris des intérêts des communautés qu'ils représentent légitimement.

**Mesdames et Messieurs ;**

Je ne saurais terminer cette allocution, sans exprimer mes sentiments de profonde gratitude à tous nos partenaires bilatéraux des pays amis comme l'Allemagne, l'Espagne et la France et multilatéraux comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne et le système des Nations-Unies, pour leur engagement sans faille à nos côtés dans la mise en œuvre de nos programmes de décentralisation. Je saisis cette opportunité pour remercier également Monsieur le Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire pour avoir tenu l'engagement inscrit dans le plan d'action annuel de son département, d'introduire des réformes juridiques rationnelles et profondes dans les deux champs de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, en dépit de l'insuffisance du temps imparti et de la complexité de la tâche.

Je tiens, par ailleurs, à souhaiter aux participants plein succès de leurs travaux et confirme que les résultats de la présente concertation seront pris en considération dans la formulation définitive des textes concernés.

En fin, je déclare ouverts les travaux des journées nationales de concertation sur la décentralisation et l'aménagement du territoire.

**Je vous remercie.**